

Aptitude médicale :

Date de la visite médicale	Signature du médecin du travail

A noter :

Cette autorisation de conduite n'est plus valable si la visite médicale périodique n'est pas réalisée.

Document proposé par :

Autorisation de conduite

des équipements de travail
mobiles automoteurs
et équipements de levage
de charges ou de personnes

Code du travail -R4323-56

ENTREPRISE

Raison sociale

Nom du représentant

Adresse

.....

Signature du chef d'établissement

Photo

TITULAIRE

Nom.....

Prénom

Date de naissance

Poste.....

Désignation de l'équipement	Évaluation des connaissances et du savoir-faire (formation interne, CACES ...) le :	Instructions relatives au(x) site(s), le :	Autorisation de conduite délivrée le
Chariot élévateur			
Grue auxiliaire			
Mini-pelle, mini-chargeuse			
Télescopique			
Pelle			
Chargeuse			
Nacelle élévatrice de personnel			
Pont roulant, portique			
Grue mobile			
Plate-forme élévatrice mobile de personnel			